



Divorce et carte de séjour

Par **anne79**, le **28/04/2008** à **13:22**

Bonjour,

Je suis française et mariée avec un israélien depuis mai 2004.

Nous souhaitons divorcer, en accord mutuel.

Il a actuellement une carte de séjour de vie familiale d'un an, renouvelable en mai 2008. Nous allons faire les démarches pour qu'il la renouvelle.

Nous ne savons pas de quelle durée sera sa prochaine carte de séjour.

Si nous divorçons, perd-il sa carte de séjour?

Quels sont ses droits? Il a un emploi fixe depuis octobre 2007, en contrat nouvelle embauche.

Merci de vos réponses